



Rome

14/17
ans

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org

En savoir plus : www.fol74.org

Les indispensables :

- Pièce d'identité
- Autorisation de sortie de territoire
- Carte Européenne assurance maladie

Rome Automne 2021

Rome antique

Ref : 074076001

Viens déambuler dans l'une des plus belles villes d'Europe, où chaque rue cache un trésor d'architecture !

Rome regorge de trésors d'architecture, de temples et d'amphithéâtres romains, de places baroques, de fontaines traditionnelles ou encore de ruelles médiévales... Notre périple sera construit ensemble en fonction des envies de découverte de chacun, parmi le vaste choix qu'offre la capitale italienne :

- **Monuments** : chapelle Sixtine, basilique St-Pierre, Capitole, Forum, Palatin, Colisée, Panthéon
- **Quartiers** : Trastevere, Farnesina
- **Places et fontaines** : piazza del popolo, piazza di Spagna, fontana di Trevi, parc de la villa Borghèse

Ce séjour, c'est aussi un moment de vie, d'échanges et de partage entre jeunes, de rires, sans oublier les spécialités culinaires qui nous attendent : pizzas, glaces... la dolce vita !



TRANSPORT

Des pré - acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Le voyage jusque Rome se fait en train ou en avion.

SITE

► Situation géographique

Capitale de l'Italie, Rome est une grande ville cosmopolite dont l'art, l'architecture et la culture de presque 3 000 ans rayonnent dans le monde entier. Ses ruines telles que celles du Forum Romain et du Colisée évoquent la puissance de l'ancien Empire romain.



► L' hébergement

L'hébergement se fait en auberge de jeunesse.

► Le transport

Les déplacements se font en métro, en bus ou à pied , jusqu'aux lieux de visites. Nous marcherons beaucoup, d'où la nécessité de se munir de bonnes chaussures de marche sinon gare aux ampoules !



► Matériel

Sac à dos ou valise personnel, il n'y a pas besoin de duvet

- **L'architecture, l'art**

La capitale italienne regorge de richesses d'architecture et d'histoire mais aussi de célèbres légendes! Que serait Rome sans son mythique Colisée? Le temps d'une visite, c'est en gladiateur des temps modernes que l'on découvre cet immense amphithéâtre (le plus grand jamais construit dans l'empire romain) situé en plein coeur de la ville. Et pourquoi pas une pause à la Fontaine de Trévi pour une pause « dolce vità »? L'occasion de jeter un œil à cette célèbre et magnifique fontaine et d'y jeter sa petite pièce par-dessus l'épaule pour y faire son vœu! Un petit passage par le Panthéon qui abrite une immense et majestueuse coupole semble être une étape incontournable également! Non loin, à l'église Santa Maria in Cosmedin se trouve la bocca della verita, un visage masculin et barbu à la bouche creuse. On dit que celui qui introduit sa main et qui aurait déjà menti se fait avaler. Prêt à tenter l'expérience? Et non loin de Rome, le plus petit Etat d'Europe du Vatican mérite aussi un petit passage avec sa célèbre Basilique St Pierre, son obélisque et sa grande place et bien entendu la célèbre Chapelle Sixtine. Vous l'avez bien compris, Rome ne s'est pas construite en un jour!!! Tout énumérer serait impossible! Ceci n'est qu'un tout petit aperçu de ce qu'il est possible de faire! Rome est une ville très prisée des touristes. L'affluence notamment en période de vacances scolaires rend parfois difficile l'accès à certains édifices. Nous serons très probablement obligés de faire des choix ensemble sur place et de faire appel à notre patience quelques fois.



- **Le colisée**

Le Colisée est un monument incontournable pour tous les visiteurs de la Rome antique. Le monument, théâtre durant des siècles de spectacles grandioses et souvent sanglants, est devenu l'un des emblèmes de la ville éternelle.

Utilisé jusqu'au VI^e siècle, le Colisée a été victime du poids des années et est aujourd'hui partiellement en ruine. Il reste néanmoins le meilleur témoin de la puissance de la Rome antique, ainsi qu'un site

touristique ultra populaire. Le monument est également un lieu de grande importance pour l'Église catholique, qui y organise encore des processions.

Depuis le 7 juillet 2007, le Colisée fait partie des sept nouvelles merveilles du monde.

- **La gastronomie**

Ah l'Italie....! Les amateurs de pizza et de pasta vont se régaler! Il est bien évident que nous ferons honneur à ces spécialités. Et pour les plus aventuriers, une autre des spécialités de Rome est la « tripa alla Romana ». Au printemps commencent les beaux jours, ce sera l'occasion de déguster une bonne « gelato »!

► Le coucher

Un jeune a besoin d'au moins 8h de sommeil donc le coucher se fera vers 22h/22h30, selon l'état de fatigue des jeunes. De plus le rythme d'un séjour itinérant est intense et les journées bien remplies alors la fatigue l'emporte souvent sur l'envie de faire durer la soirée ...

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée.

► Le linge

Il ne sera pas lavé pendant le séjour. Sauf exception

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

Téléphone : Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés ! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet : Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. Les codes d'accès sont transmis dans la convocation de départ. L'équipe d'encadrement va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour vos enfants !

► Rappel réglementaire

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur :

- La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs.
- La possession et la consommation de drogue constituent un délit.
- La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière général, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

► Informations avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer ton voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

L'équipe du séjour prendra contact avec le jeune et la famille avant le séjour.

INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. **Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante**, 30 à 50 euros pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

► Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (**accompagnés obligatoirement d'une ordonnance !**). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.

Pour retrouver toutes les informations relatives au COVID-19, vous pouvez consulter le Protocole Sanitaire relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs sur notre site internet : <http://www.fol74.org/infos-pratiques>

Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

► Objet de valeur

Les objets de valeurs tels que le téléphone portable, lecteur MP3, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en communs et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Tous les enfants participant à nos séjours sont assurés en responsabilité civile et individuelle accident. Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols, les bijoux, les espèces ne sont pas garantis par l'assurance. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la sécurité sociale et de votre mutuelle, sur présentation des bordereaux de remboursement accompagnés de la référence du sinistre qui vous sera communiquée par nos services.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES



Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Pièce d'identité personnelle en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Carte européenne d'assurance maladie
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Attention il faut impérativement envoyer avant le 20/09/2021 :

- Photocopie de la pièce d'identité du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à doc.sejourfoval@fol74.org

Où

Par courrier à l'adresse UFOVAL 74

3 avenue de la Plaine –

BP 340 - 74008 ANNECY



FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	CONSEILLÉ	DANS LA VALISE	SUR SOI	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
TEE –SHIRT, POLOS	5				
PULL ou SWEET chaud	2				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDAS ou PANTACOURT	2				
PANTALON	2				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	5				
PAIRES DE CHAUSSETTES	5				
PYJAMA	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
BASKETS ou CHAUSSURE DE MARCHE	1				
SERVIETTE DE TOILETTE	1				
TROUSSE DE TOILETTE : Gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier	1				
AUTRES					

- ◆ *Penser aux serviettes microfibrés : gain de place et séchage rapide !*
- ◆ *Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...*

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Signature du titulaire de l'autorité parentale :
⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾
Délivré(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.
⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; R ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; R ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »